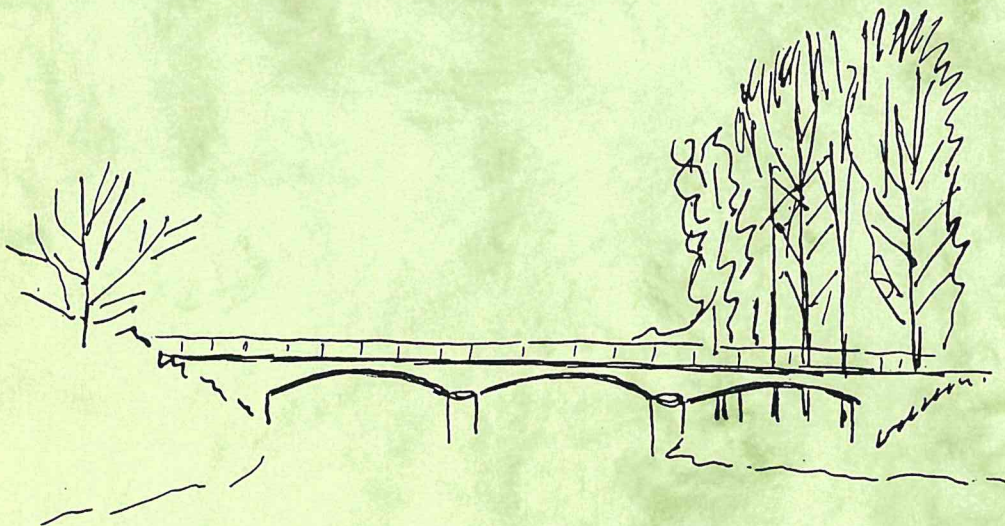


**S
t
D
I
D
I
E_n
B R I O N N A I S**



**BULLETIN
MUNICIPAL
NUMERO 18
ANNEE 2007**

LE MOT DU MAIRE

Le Conseil Municipal et moi-même, en ce début d'année 2007, vous présentent leurs meilleurs voeux de bonheur et santé à toutes et tous avec une pensée toute particulière pour les personnes souffrantes ou dans la peine.

Notre petit village est très dynamique avec son association de loisirs qui organise diverses manifestations, la bibliothèque ouverte à tous, le club de scrabble, l'association de musique et sa chorale, le club des anciens, les diverses animations scolaires. Pour tous renseignements sur ces diverses activités et jour de rencontre consultez nous en mairie .

Je tiens à remercier et féliciter toutes les personnes qui animent et s'occupent de ces activités et contribuent activement à la vie de notre commune ainsi que nos employés et tous les bénévoles

L'année 2006 a vu la réalisation de nos projets :

- ⇒ - l'agrandissement du restaurant avec sa structure moderne, de l'intérieur, sa vue panoramique sur la vallée de l'Arconce admirée par tous.
- ⇒ - la restauration de l'église dont nous parlions depuis des années est enfin réalisée et après de nombreuses réunions où l'idée et les goûts de chacun ont été exprimés, je pense que nous sommes arrivés à un résultat sobre mais qui correspond bien à notre église et je remercie M. Paillard pour le don fait pour réaliser les étoiles dans la voûte du chœur.
- ⇒ - l'installation d'un terrain multisport réalisé par la communauté de communes avec une participation financière de notre commune. Ce terrain connaît déjà un vif succès. Cet équipement a été possible grâce à M. Déchelette qui une nouvelle fois a accepté de vendre une parcelle de terrain à la commune pour un prix modique.

L'année 2007 sera une année calme où nous allons terminer quelques équipements, assurer l'entretien des chemins, continuer de suivre la restauration du retable suivant l'accord des subventions et nous allons étudier les gros travaux de voirie pour les années futures.

La réunion publique aura lieu le vendredi 23 février où vous aurez tous les comptes rendus de l'année écoulée et où nous essaierons de répondre à vos questions.

La soirée se terminera par le verre de l'amitié et les bugnes.

J'espère que ce bulletin vous apportera quelques informations sur la vie et le fonctionnement de notre village. Je tiens à remercier toutes les personnes ayant rédigées des articles et participées à son élaboration

Le Maire : André MAMESSIER

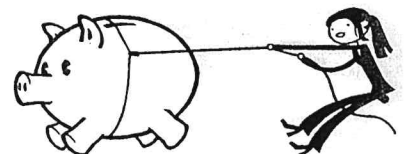
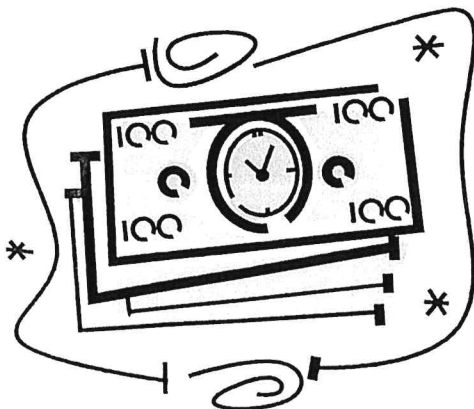


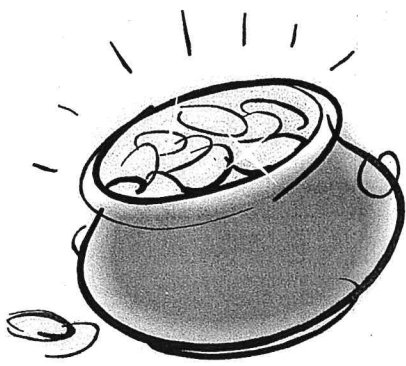
DEPENSES 2006

Remboursement des emprunts	23747 €
Travaux voirie	10060 €
Travaux de bâtiments (dont église, agrandissement restaurant)	204736 €
Combustibles et carburant	1357 €
Fournitures de bureau, entretien, documentation, livres	2284 €
Frais de personnel et rémunérations diverses (receveur)	29581 €
Impôts et taxes	1069€
Fleurs, entretien terrains	1798 €
Entretien matériel et achat petit matériel	1487 €
Electricité, eau , gaz	5631 €
Primes assurances	2139 €
Subventions versées aux associations	391 €
Cotisations associations maires et honoraires	1152 €
Participations (RPI, Collège, Syndicat Eaux, Aide sociale)	11858 €
Fêtes et cérémonies	4431 €
Frais de timbres et téléphone	1717€
Indemnité des élus	9916 €

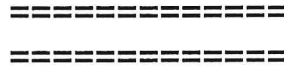
TOTAL

313354 €





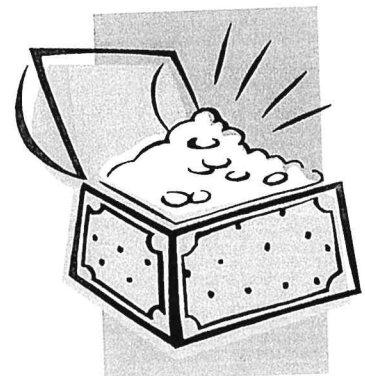
RECETTES 2006



Subventions et Participations	38714 €
Redevances EDF et télécom	237 €
Fonds compensation TVA	8147 €
Locations immeubles et matériel	9861 €
Emprunt	115000 €
Dotation Globale de Fonctionnement et Dotation Solidarité rurale	26010 €
Impôts indirects (droits mutation, débit boisson)	3257 €
Contributions directes :	51007 €
Taxe d'habitation	4402 €
Taxe foncier bâti	7669 €
Taxe foncier non bâti	24196 €
Taxe professionnelle	13288 €
Compensations	6940 €
Excédent reporté	45228 €

TOTAL	304401 €

Reste à percevoir subventions Région et DGE



TRAVAUX DE VOIRIE

Tous les chemins de la commune ont été suivis par l'employé communal.

Le tonnage de granit rose mis en place est de 165 Tonnes pour une somme de 2335 € environ. Le milieu des chemins communaux a été broyé, les fossés ont été nettoyés avec la cureuse.

Ordures ménagères et encombrants

Les ordures ménagères de notre canton sont depuis le mois de février 2006 stockées sur le quai de transfert à Charolles.

Un relâchement du tri sélectif se fait sentir, nous avons un tonnage des ordures ménagères en hausse.

Il faut savoir : nous trions nos déchets et les déposons au P.A.V. (Point d'Apport volontaire), ils sont collectés et traités pour 61.90 € la Tonne

Non triés et jetés dans la poubelle, ces mêmes déchets coûtent 215.10€ la Tonne.

Vous pouvez maintenant déposer les bouteilles en plastique ayant contenu de l'huile avec les emballages

QUELQUES RAPPELS :

Les barquettes et boîtes en plastique ne vont pas avec les emballages mais à la poubelle.

Les journaux et revues sans film plastique

Les emballages en verre : sans bouchon et sans couvercle

DECHETS REFUSES : Pneu – Pile – Pile de clôture – amiante – déchets agricoles

**BRAVO POUR LE TRI SÉLECTIF MAIS IL FAUT POURSUIVRE NOS EFFORTS ;
MERCİ**

PLANNING DECHETTERIES ANNEE 2007

DECHETTERIE DE SEMUR EN BRIONNAIS

HORAIRES

Jour	Mois	Horaires
Jeudi matin	Toute l'année (sauf jour férié)	9h à 12h
SAMEDI (selon dates fixées au planning)		
Samedi matin	Du 1/01/2007 au 31/12/2007	9h à 12h
Samedi après- midi	Du 1/03/2007 au 31/10/2007	14h à 18h
Samedi après- midi	Du 1/01/2007 au 28/02/2007	14h à 17h
	Du 1/11/2007 au 31/12/2007	14h à 17h

DECHETTERIE DE St CHRISTOPHE EN BRIONNAIS

HORAIRES

Jour	Mois	Horaires
Lundi matin	Toute l'année (sauf jour férié)	9h à 12h
SAMEDI (selon dates fixées au planning)		
Samedi matin	Du 1/01/2007 au 31/12/2007	9h à 12h
Samedi après- midi	Du 1/03/2007 au 31/10/2007	14h à 18h
Samedi après- midi	Du 1/01/2007 au 28/02/2007	14h à 17h
	Du 1/11/2007 au 31/12/2007	14h à 17h

DECHETTERIE DE FLEURY LA MONTAGNE/IGUERANDE

HORAIRES

Jour	Mois	Horaires
Lundi après- midi (sauf jour férié)	Du 1/03/2007 au 31/10/2007	14h à 18h
Lundi après- midi (sauf jour férié)	Du 1/01/2007 au 28/02/2007	14h à 17h
	Du 1/11/2007 au 31/12/2007	14h à 17h
SAMEDI (selon dates fixées au planning)		
Samedi matin	Du 1/01/2007 au 31/12/2007	9h à 12h
Samedi après- midi	Du 1/03/2007 au 31/10/2007	14h à 18h
Samedi après- midi	Du 1/01/2007 au 28/02/2007	14h à 17h
	Du 1/11/2007 au 31/12/2007	14h à 17h

PLANNING SAMEDI

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Matin	Le 20	Le 10	Le 3 et le 24	Le 14	Le 5 et le 26	Le 16
Après-midi	Le 6 et le 27	Le 17	Le 10 et le 31	Le 21	Le 12	Le 2 et le 23
	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Matin	Le 7	Le 4 et le 25	Le 15	Le 6 et le 27	Le 17	Le 8 et le 29
Après-midi	Le 21	Le 11	Le 1er et le 22	Le 13	Le 3 et le 24	Le 15

PLANNING SAMEDI

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Matin	Le 13	Le 3 et le 24	Le 17	Le 7 et le 28	Le 19	Le 9 et le 30
Après-midi	Le 20	Le 10	Le 3 et le 24	Le 14	Le 5 et le 26	Le 16
	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Matin	Le 28	Le 18	Le 8 et le 29	Le 20	Le 10	Le 1er et le 22
Après-midi	Le 7	Le 4 et le 25	Le 15	Le 6 et le 27	Le 17	Le 8 et le 29

PLANNING SAMEDI

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Matin	Le 6 et le 27	Le 17	Le 10 et le 31	Le 21	Le 12	Le 2 et le 23
Après-midi	Le 13	Le 3 et le 24	Le 17	Le 7 et le 28	Le 19	Le 9 et le 30
	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Matin	Le 21	Le 11	Le 1er et le 22	Le 13	Le 3 et le 24	Le 15
Après-midi	Le 28	Le 18	Le 8 et le 29	Le 20	Le 10	Le 1er et le 22

ASSOCIATION CANTONALE DE ROCHEFORT

STATUTS

- Article 1 : Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : ASSOCIATION CANTONALE DE ROCHEFORT.
- Article 2 : Cette association a pour but la gestion au profit des agriculteurs du canton de Semur en Brionnais, du matériel agricole reçu par dons ou à acquérir avec les fonds provenant du Legs Bouthier de Rochefort.
- Article 3 : Le siège social est fixé à la mairie de Semur en Brionnais.
- Article 4 : Cette association se compose :
des maires du canton ou de leur représentant,
des deux délégués de chaque commune du canton désigné par les Conseils Municipaux au titre de la commission consultative du Legs Bouthier de Rochefort,
des agriculteurs du canton qui demanderont à faire partie de l'association et dont la candidature sera agréée par le bureau, qui fixera également le montant de leur cotisation.
- Article 5 : Les ressources de l'association comprennent
1° - le montant des cotisations
2° - le montant des subventions de l'Etat, du département, des communes et des organismes agricoles ou de particuliers.
- Article 6 : L'association est administrée par un bureau désigné par l'assemblée générale et comprenant au minimum :
un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.
En outre, le président de la commission de gestion du Legs Bouthier de Rochefort, créée par délibération du Conseil Général du 18 décembre 1963, est de droit Président d'Honneur de l'association cantonale de Rochefort et il est invité aux assemblées générales et aux réunions du bureau.
- Article 7 : L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association. Elle se réunit au moins une fois par an, en novembre de préférence, et la date en est fixée par le bureau. Les membres sont convoqués par le secrétaire. Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée. Celle-ci prend toutes les décisions concernant la bonne marche de l'association, en particulier l'achat des divers matériels agricoles, leur entretien et leur utilisation par les agriculteurs du canton.
- Article 8 : Si besoin est, le président, avec l'accord du bureau, peut convoquer une assemblée générale extraordinaire suivant les modalités prévues à l'article 7 ci-dessus.
- Article 9 : En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu à des organismes agricoles du canton de Semur en Brionnais, conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

TARIFS DE LOCATION DU MATERIEL A COMPTEUR DU 1er JANVIER 2007

MATERIEL	RESPONSABLE	TARIF DE LOCATION EN €	
			LA JOURNEE
BETONNIERES			
Modèle équipé d'un moteur électrique	M. LAUVERNIER Gilbert VARENNE L'ARCONCE Tél : 03.85.25.83.55	4.50 €/demi-journée	7.60 €
Modèle équipé d'une prise de force	M. POPELIN Francis et Aline Tréval - ST JULIEN DE JONZY Tél : 03.85.84.10.47	4.50 €/demi-journée	7.60 €
FENDEUR DE BOIS	M. PÉGON Alain Les Igaux - SEMUR EN Bais Tél : 03.85.25.23.68	5 €/heure	
FENDEUR HORIZONTAL	M. NIGAY Christophe Trélu - ST CHRISTOPHE Tél : 03.85.25.83.07	6 €/heure	
APPOINTEUR DE PIQUETS	M. MONIN Henri Gregaine - SARRY Tél : 03.85.25.10.94	7 €/heure	
TARIERE	M. MARTIN Jean-Charles ST JULIEN DE JONZY Tél midi : 03.85.84.01.80 Tél soir : 03.85.84.01.20	30.50 €/demi-journée	61 €
ENFONCE PIEUX	M. DEGRANGE Christian Tréval - ST JULIEN DE JONZY Tél : 03.85.84.00.95 Port : 06.82.78.55.38	6 €/heure	
CULTIPAKER	M. GIRARD Alain Les Beluzes - IGUERANDE Tél : 03.85.84.06.87	20 €/Ha	
	M. POPELIN Francis et Aline Tréval - ST JULIEN DE JONZY Tél : 03.85.84.10.47	20 €/Ha	
CAGE DE CONTENTION	M. JOANNEL Yves Le Bourg - SEMUR EN Bais Tél : 03.85.25.35.24	15 €/demi-journée	30 €
ECORNEUR	M. JOANNEL Yves Le Bourg - SEMUR EN Bais Tél : 03.85.25.35.24	15 €/demi-journée	22 €
BETONNIERE	M. JOANNEL Yves Le Bourg - SEMUR EN Bais Tél : 03.85.25.35.24	5 €/demi-journée	8 €
RIGOLEUSE	M. DUCARRE Marc Les Vernes - ST BONNET Tél : 03.85.25.29.05	15 €/demi-journée couteau à charge du client	30 € 20 € (commune)

REMORQUE FRIGO	M. PERRAT Pascal SEMUR EN Bais Tél : 03.85.25.00.29	35 € pour 1 journée repas 55 € pour 2 journées repas 45 € pour 2 jours découpe viande 35 € pour 1 jour viande au-delà de 4 jours : supplément de 10 €/jour	
ECORCEUSE	M. LESPINASSE Guy Jonzy - ST JULIEN Tél : 03.85.84.12.39	25 €/demi-journée	45 €
BALAYEUSE	M. ROBIN Jean-Louis Les Bouillards - IGUERANDE Tél : 03.85.25.10.44	8 €/heure	
TESTEUR DE GESTATION	M. NIGAY Christophe Trélu - ST CHRISTOPHE Tél : 03.85.25.83.07	8 €/an. (à la 1ère utilisation)	
SOUFFLEUR DE FEUILLES	M. LESPINASSE Paul Le Bourg - MAILLY Tél : 03.85.84.00.80	6 € + 1 L essence / demi-journée	12 € + 2 L essence
	M. FAYOLLE Bernard La Croix - OYE Tél : 03.85.25.86.27	6 € + 1 L essence / demi-journée	12 € + 2 L essence
ROULEAU	M. FAYOLLE Bernard La Croix - OYE Tél : 03.85.25.86.27		10 €

IMPORTANT : pour une tenue précise et plus aisée des comptes, les responsables du matériel voudront bien transmettre au Trésorier, M. BERTRAND Pacal - Les Grandes Varennes - 71340 IGUERANDE, soit les chèques, soit les récépissés de dépôt (enveloppes timbrées libellées à l'adresse du trésorier sur demande).

Bibliothèque

Heures d'ouverture

Pour l'école : Mardi de 13 H à 13 H 30

Tout public : Mardi et samedi de 10 H à 12 H

Amis lecteurs , si vous voulez vous détendre, venez choisir un roman, un documentaire, une BD , un policier à la bibliothèque de Saint Didier où deux bibliothécaires qualifiées vous aideront à faire votre choix parmi des rayonnages garnis de livres nouveaux, achetés par la commune, renouvelés (enfants et adultes) tous les trimestres par le Centre Départemental de Lecture Publique de Macon

Merci aux généreux donateurs . BONNE LECTURE A TOUS

SCRABBLE

Tous les quinze jours le lundi à partir de 14 Heures, venez vous détendre pour jouer au scrabble.

Deux façons de jouer : duplicaté et normal

Apportez vos jeux et dictionnaire si possible.

Vers les 17 heures, nous partageons café, tisane et gâteaux pour clôturer l'après midi



TOUTE L'ÉQUIPE DE L'ASSOCIATION DE LOISIRS VOUS PRÉSENTE SES

MEILLEURS VŒUX POUR

L'ANNÉE 2007

Comme chaque année nous avons toujours pu compter sur la participation de nombreuses personnes lors de nos manifestations. **MERCI À TOUS.**

14 MAI 2006 – MARCHÉ

Avec 500 marcheurs, « le double des autres années » nous avons été victimes de notre succès. Espérons en vue de l'édition 2007 que les quelques dysfonctionnements de cette journée n'auront pas trop découragé les marcheurs ainsi que les bénévoles oeuvrant sur les ravitaillements.

29 JUILLET 2006 – SOIRÉE

Cette année, nous avons pour la première fois organisé un repas pour remercier les bénévoles qui nous aident pour la randonnée. D'après les témoignages verbaux et écrits que nous avons reçus, nous pouvons dire que cette soirée bien arrosée a été très appréciée. Nous pensons recommencer tous les deux ans en alternance avec la fête d'été.

25 NOVEMBRE 2006 - CONCOURS DE MANILLE

Avec 44 doublettes cette année, notre concours se maintient bien. Comme chaque année, la journée s'achève avec le casse-croûte des organisateurs.

16 DÉCEMBRE 2006 – ARBRE DE NOËL

70 personnes ont répondu à notre invitation. L'apéritif préparé par les membres du bureau et le repas cuisiné par Gilles Robin, ont semble-t-il, ravi tous les convives. Les enfants retiendront surtout de cette soirée le passage du Père Noël. En conclusion, une bonne soirée pour tout le monde.

DATES À RETENIR POUR 2007 :

- | | | |
|------------------------|---|---------------------|
| - Dimanche 13 mai | : | Marché |
| - Samedi 11 août | : | Fête d'été |
| - Samedi 24 novembre | : | Concours de manille |
| - Vendredi 21 décembre | : | Arbre de Noël |



SAINT-DIDIER-EN-BRIONNAIS

70 convives pour le repas de Noël de la commune

La soirée avait été organisée par l'Association de Loisirs. Tous les villageois le souhaitant étaient invités, pour une somme symbolique, à venir, à la salle des fêtes, passer la soirée avec les enfants.

Avec le bénéfice des manifestations, l'association de loisirs a complété le repas et s'est chargée des emplettes pour les cadeaux de Noël. Tout a commencé par un apéritif faisant fonction d'entrée. Les amuse-bouches variés étaient rehaussés par un cocktail « détonnant » contenant du rhum, de l'ananas, de l'orange et un secret que l'on n'a pu arracher-même sous la torture- aux membres de l'association. Le repas qui suivit était l'œuvre de Gilles Robin, chef de l'Auberge du Val d'Arconce. Les membres de



Père Noël, Père Noël, mon cadeau ! Mon cadeau !

L'association n'ont plus eu qu'à le réchauffer et à le servir.

Au menu, paleron de bœuf braisé à la Bourguignonne, garni de pommes de terre et de haricots verts, suivi de fromage blanc et de deux tranches de bûches (pra-

line et chocolat), d'une légèreté aérienne. Suivirent encore les traditionnelles mandarines, les chocolats et les papillotes. Les adultes s'étaient placés sur deux longues tables, pendant que les enfants étaient installés à la leur, certains grands aidant les petits. On dénombrerait 15



enfants de moins de douze ans. Entre le fromage et le dessert, les enfants - qui s'étaient levés de table et courraient partout - se sont rassemblés vers la porte par où, certainement, allait arriver le Père Noël. Les cadeaux, choisis étaient magnifiques : jeux éducatifs, mallette de ma-

quillage, perles, montre, nécessaire de dessin ou de coloriage... Une trotinette devint, à peine échuë à son nouveau propriétaire, la mascotte des enfants qui, derechef se mirent à circuler autour des parents, grands parents et amis, quelque peu étourdis...

Fabienne Croze

**ASSOCIATION POUR
L'EGLISE DE
SAINT-DIDIER-EN-BRIONNAIS**

SIÈGE SOCIAL :
MAIRIE DE SAINT-DIDIER-EN-BRIONNAIS
CORRESPONDANCE:
A.E.S.D.B.
EDOUARD DECHELETTE
"GRANDE TERRE"
71110 ST-DIDIER-EN-BRIONNAIS



I – Réunion du Bureau le 17 août 2006.

François de Conigliano nous fait part de son don d'une Vierge en bois doré du XVIIIème siècle au Diocèse d'Autun.

II – Le concert annuel a eu lieu le Dimanche 27 août 2006 à 17h30.

*Elvira SRATINSKAÏA Mezzo-soprano
était accompagnée au piano par Evelyne MICHELI
et Bernard HEYRAUD*

*Marc DEFRADAS au violon,
accompagné par Anne Marie VACHER au piano*

Beau concert, bonne participation. La recette s'est élevée à 1000 €. Merci à tous les bénévoles, et à la municipalité pour le prêt de la salle polyvalente avant et lors du « verre de l'amitié » après le concert.

III – La restauration du tabernacle en bois doré.

La désinfection, la consolidation, le dégagement des badigeons sont terminés.

La sculpture des éléments manquants (angelots, guirlandes de fleurs, éléments architecturaux) est en cours d'achèvement.

Les subventions, malgré toute l'aide de M. STRASBERG, conservateur au Musée d'Autun, sont bloquées.

IV – La restauration de la Vierge du XVIIIème siècle donnée au Diocèse, est achevée et son montant a été réglé par l'Association.

V – Le prochain concert devrait en principe se dérouler le Dimanche 26 août 2007.

ASSOCIATION MUSICALE DU CHAROLAIS-BRIONNAIS

PRESENTATION DES COURS DU LUNDI AU SAMEDI

Paray le monial – Poisson

- 1) GUITARE
- 2) BATTERIE
- 3) PIANO / SYNTHE
- 4) LA VOIX (technique, entretien, perfectionnement ; pour adolescents et adultes)
- 5) CHORALE (Adultes)
- 6) INFORMATIQUE MUSICALE
- 7) FORMATION MUSICALE
- 8) EVEIL MUSICAL (de 4 à 7 ans)
- 9) FLUTE A BEC
- 10) TROMPETTE
- 11) HARMONICA

Les tarifs : de 2,30 € à 13,50 € suivant l'activité.

Informatique musicale (musique assistée par ordinateur). Pour réaliser vos propres musiques et vous enregistrer. Pour que vous puissiez aussi comprendre et aborder les techniques d'aujourd'hui, **avec l'ordinateur**. Pour vous aider dans l'apprentissage des instruments comme ; la guitare, le piano ou bien encore le solfège.

La voix, va vous faire pratiquer toutes les techniques vocales, (exercices d'échauffement, souffle, vocalises, etc. .), pour interpréter vos airs préférés.

La chorale adultes « Les chœurs du val d'Arconce » vous permettront en répétant chaque lundi soir, de constituer un programme de chansons pour assurer des spectacles.

Atelier « éveil musical ». **Pour les petits (4 ans/7 ans)** : permettra à vos enfants d'aborder les rythmes du monde entier, d'écouter des musiques de tous pays, de reconnaître les instruments et les compositeurs. De chanter et danser. De pratiquer de nombreux jeux vocaux et musicaux, individuellement ou en groupe, avec pleins d'instruments adaptés, et aussi de découvrir de nombreuses histoires musicales.

Atelier formation musicale (à partir de 8 ans) : permet d'entrer en douceur, dans la lecture des notes, des rythmes et dans la pratique instrumentale (initiation à la flûte à bec, lecture d'une BD musicale, nombreux jeux musicaux.)

Enseignement instrumental : des cours de **Guitare**, de **Batterie**, de **Trompette**, de **Piano**, de **Flûte à bec**, et **d'Harmonica** offrent la possibilité de vous familiariser au solfège et aux les tablatures avec différents styles musicaux , individuellement ou en groupe, avec ou sans l'accompagnement de compact disque .

Renseignements et inscriptions : téléphoner au : 03 85 25 28 47

Les cours se déroulent, suivant les activités ; à Poisson ou Paray le Monial. (D'autres lieux de cours peuvent être envisagés. Pour toutes propositions appeler au N° de Tel ci-dessus).

ANNEE 2006 - 2007

La chorale

	<u>Choristes</u>	<u>Familles</u>	<u>Concerts</u>
<p>Choeurs du val d'Arconce (15 communes, 40 choristes) Répétitions: Lundi: POISSON St DIDIER (alternance)</p>	<p>Nb: 40 Poisson = 7 Paray = 9 St Didier = 3 St Julien de C = 3 Vauban = 3 Oyé = 1 St Christophe = 1 Briant = 3 Vitry = 1 Ozolles = 2 Hautefond = 1 Curbigny = 1 Ligny en Brio = 1 Versaugues = 3 Chauffailles = 1</p>	<p>Nb: 38</p>	<p>Nb: 6 21 JUIN 2005 (Fête de la musique comité de jumelage WELLS de Paray devant le palais des congrès). 21 AOUT 2005 (chapelle de Mommegin à Semur en Brionnais). 1 AVRIL 2006 (21 eme Avril de Poisson). 13 MAI 2006 (concert annuel à l'église de MANZIAT avec la chorale de MANZIAT). 21 OCTOBRE 2006 (Espace de la Verchère Charnay les Macon, rassemblement de 9 chorales). 3 NOVEMBRE 2006 (théâtre de Paray le Monial 1ere partie de Claude JULIEN).</p>
<p><u>AUTRES ACTIVITES</u></p>	<p>Nb: 4</p>		<p>5 Mars 2006 Thé dansant (palais des congrès de Paray animé par les frères Blanchard). 2 JUILLET 2006 (enregistrement du "CD souvenirs 2006" des Choeurs du Val d'Arconce). 16 OCTOBRE 2006 (Théâtre de Paray, enregistrement des choeurs du film "L'ORDRE SITH"). 19 JANVIER 2007 (Repas de la chorale du val d'arconce, à St Didier en brionnais).</p>

LES BALADES VERTES



Le concept des balades vertes est issu de la volonté de promouvoir et de développer une offre touristique relative au tourisme vert.

Pour cela, chaque commune du canton a conçu un ou plusieurs circuits (dont les chemins sont inscrits au PDIPR), adaptés aux randonneurs « pédestres, vététistes, cavaliers ». Une charte graphique et signalétique a donc été élaborée pour harmoniser le balisage et la signalétique sur l'ensemble des chemins du département.

Ces balades vertes offre donc une diversité des itinéraires sur le canton, grâce au maillage des communes et des intercommunalités entre elles par le biais des randonnées.

Le départ de chaque circuit se trouve au cœur du village et est représenté par un panneau d'information randonnée mentionnant l'intérêt des parcours (nombre Km, difficulté), mais également les possibilités d'hébergement et de restauration, les équipements de services et loisirs et tout autres attraits touristiques et paysagers se trouvant sur la commune.

Par la suite, un document touristique de renseignements sur ces balades vertes devrait voir le jour.

Les balades vertes répondent donc aux attentes des randonneurs tout en valorisant nos communes par la promotion de leurs activités artisanales et leurs produits du terroir.



Quelques chiffres par rapport à ce réseau :

- 504 communes recensées et inscrites au PDIPR 71 (88%),
- 9 000 kilomètres de voies inscrites,
- 105 000 € de subventions versées en 2005, en faveur des collectivités pour l'entretien des chemins ruraux inscrits au PDIPR71,
- 300 communes concernées (communes seules, communautés de communes, office de tourisme) par le concept des « Balades Vertes », à l'échelle départementale,
- au début de l'année 2006, 94 villes et villages sont d'ores et déjà praticables, offrant plus de 160 circuits signalés, balisés et labellisés « Balades Vertes » sur 1800 kilomètres d'itinéraires de randonnée.

Les Balades Vertes sur notre commune :

Comme dans chaque commune, le choix du circuit s'est fait en fonction des spécificités propre au village, en l'occurrence l'Arconce. Un des impératifs était aussi de relier notre circuit à ceux de Varenne et Sarry, pour permettre le maillage des communes entre elles.

L'implantation de ce circuit ne changera en rien le déroulement de la randonnée ponctuelle organisée par l'association de loisirs. Par contre, les circuits qui restaient balisés à l'année disparaîtront et seront remplacés par celui des Balades Vertes.

Le balisage, de couleur jaune, a été réalisé sur notre commune au mois de juin 2006. Notre circuit était donc opérationnel dès l'été. Le totem de départ a été placé sur la place Edouard Déchelette.

Le balisage sur l'ensemble du canton s'est terminé au début de l'automne et a été effectué par des bénévoles de chaque commune.

Officiellement, le projet Balades Vertes des cantons de Semur et Marcigny a été inauguré fin octobre à l'office de tourisme de Marcigny.

DATES A RETENIR

VENDREDI 23 FEVRIER : Réunion publique

SAMEDI 3 MARS : Concours de manille organisé par le Club « La Rencontre »

SAMEDI 28 AVRIL : Repas communal

DIMANCHE 13 MAI : Randonnée pédestre organisée par l'Association de Loisirs

SAMEDI 11 AOUT : Fête d'été organisée par l'Association de Loisirs

DIMANCHE 26 AOUT : Concert à l'église organisé par l'Association pour la restauration de l'église

SAMEDI 24 NOVEMBRE : Concours de manille organisé par l'Association de Loisirs

VENDREDI 21 DECEMBRE : Arbre de Noël organisé par l'Association de Loisirs



Des nouvelles de l'école

Ce sont 20 élèves qui viennent chaque jour de la semaine égayer notre village. Il semble naturel d'entendre des cris d'enfants dans un village mais, vous le savez, peu de communes de la taille de Saint Didier ont la chance de profiter de cette animation. Souhaitons que cet état perdure.

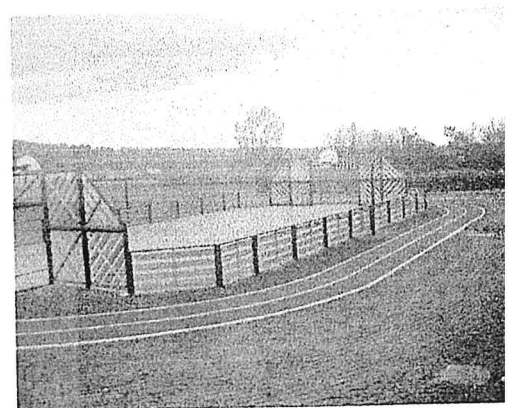
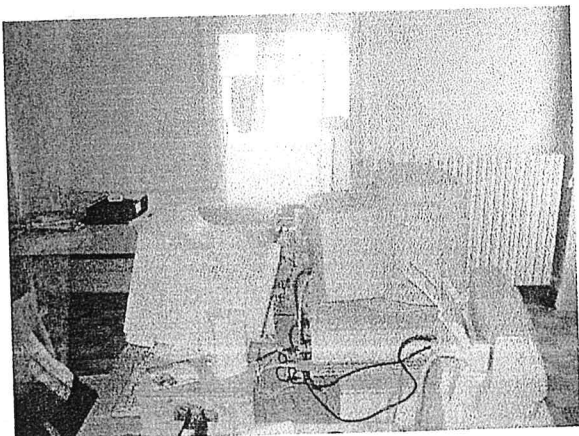
Et pour « rivaliser » avec les groupes scolaires plus importants, des structures ont été mises en place cette année : l'agorespace (le mini stade), qui permet aux enfants de pratiquer des disciplines sportives dans de bonnes conditions et une salle informatique dotée de 5 ordinateurs pour que les élèves de Saint Didier aient accès aux nouvelles technologies.

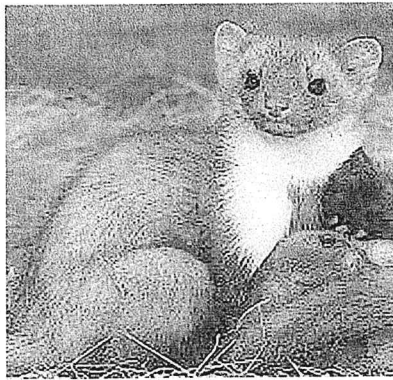
Tous ces apports me permettent de travailler dans de bonnes conditions et de me sentir bien dans ce village du Brionnais où finalement beaucoup de choses se font.

Je profite de cet article pour remercier toutes les personnes qui m'ont témoigné leur sympathie lors du décès de mon père.

Meilleurs vœux à tous.

Christophe JOSEPH



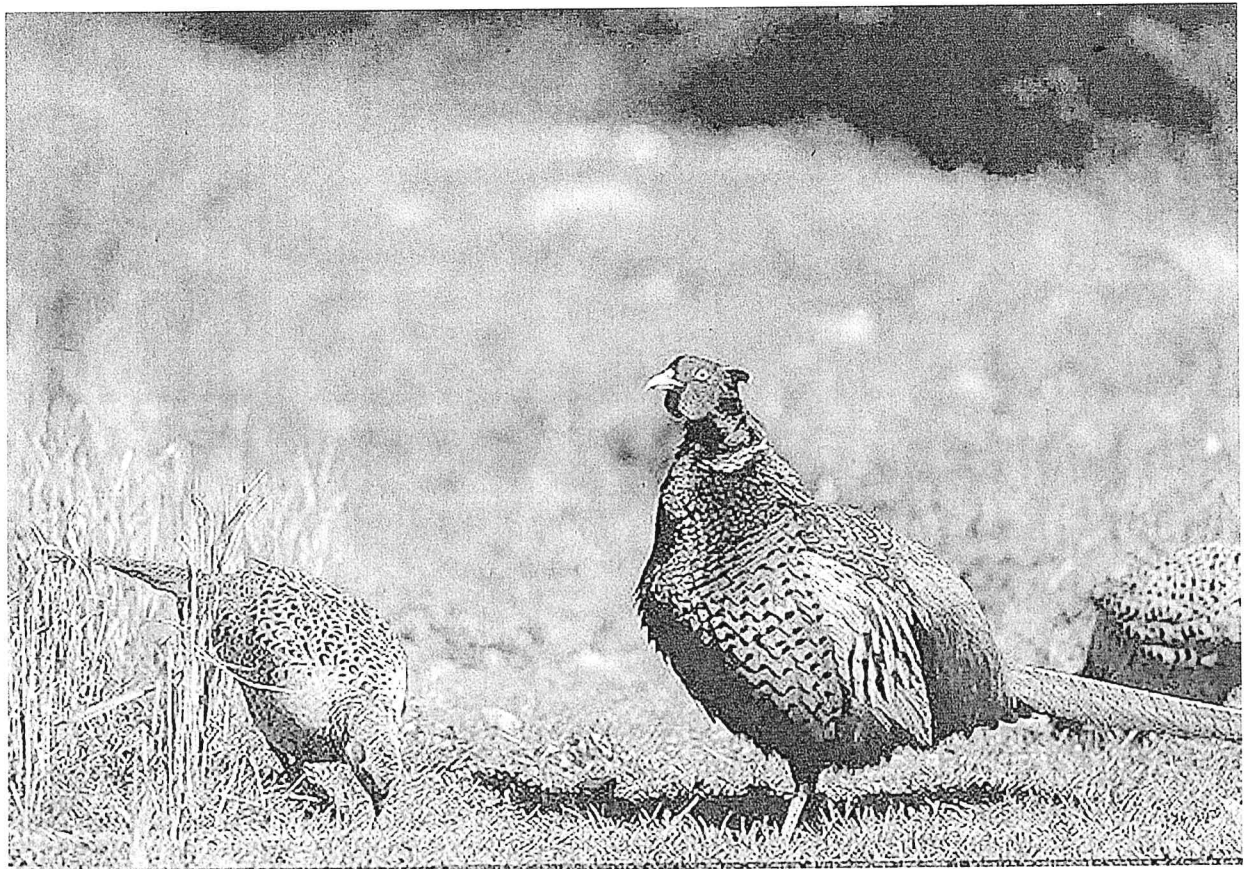


Société de chasse *LE RALLY*

Le nombre d'adhérents de la société de chasse pour la saison 2006 / 2007 est de 19 chasseurs. Avec les efforts des sociétaires et l'aide de la fédération des chasseurs de Saône et Loire, nous avons encore lâché soixante-dix perdrix grises au mois d'Août 2006, puis une trentaine de faisans pendant la saison.

En fin de saison de tir, il reste des perdrix grises et rouges et quelques faisans dans nos prairies. Mais avant leur reproduction sur notre commune ils leur restent le mauvais temps de l'hiver et les prédateurs à affronter. Nous remercions les chasseurs qui continuent à leur porter de la nourriture dans les agrainoirs et les piégeurs pour leurs prises de nuisibles très importantes pour notre démarche de repeuplement.

Pour les autres gibiers, une nette progression de la densité de lièvres est à signaler grâce au sérieux de la gestion, mais les lapins de garenne sont encore trop rares sur notre société. Pour le gros gibier; le chevreuil est stable, nous avons obtenu 6 bagues pour la saison. Cette année un nouveau plan de chasse a été mis en action pour le sanglier qui a été en nette diminution sur notre massif.



LA PERCHE BRIONNAISE

L'assemblée générale de la Perche Brionnaise du 8 décembre 2006, présentée par le Président, Georges MAMESSIER et le Vice-Président Bernard CHARVON, s'est déroulée avec des sociétaires de plus en plus nombreux et en présence de MM. André MAMESSIER et Bernard BUTEAUD respectivement Maire de Saint Didier en Brionnais et Maire de Varenne l'Arconce.

Le rapport moral présenté par le secrétaire Michel CHARVON fait apparaître un nombre croissant de vente de cartes contrairement à la tendance générale de la Saône et Loire.

L'alevinage 2006 a été moins important que prévu à cause de la grippe aviaire (Interdiction pour la pisciculture de pêcher les étangs situés dans les Dombes). Pour 2007, nous avons prévu de déverser dans différents endroits de l'Arconce (rivière la moins polluée de la Saône et Loire d'après les analyses officielles) :

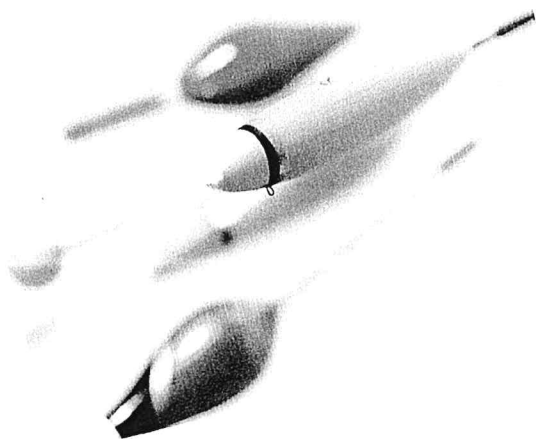
- ✓ 100 kgs de brochets
- ✓ 50 kgs de tanches
- ✓ 10 kgs de sandres
- ✓ 100 kgs de truites

Le rapport financier présenté par la trésorière Michèle SERVARIE fait apparaître une excellente gestion

Pour 2007, de gros travaux sont prévus pour maintenir la rivière dans son état actuel (risque de rupture de digue).

L'ouverture de la truite est prévue le 10 Mars 2007.

La Perche Brionnaise souhaite à tous ses sociétaires et à tous les habitants une excellente année 2007



LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BRIONNAIS A 50 ANS

Depuis la fin des années 40, les communes de Vareilles et Oyé souhaitaient avoir un réseau d'adduction d'eau potable. Or, ces deux communes ne possèdent pas de sources susceptibles de desservir la population dans des conditions normales.

En 1956, en association avec Varenne l'Arconce, est alors créé le Syndicat Intercommunal des Eaux du Brionnais et la ressource envisagée est la nappe alluviale de l'Arconce.

Des problèmes de qualité de l'eau avec la présence importante de fer et surtout le souhait de huit autres communes (Saint-Symphorien des Bois, Baudemont, Saint Didier en Brionnais, Curbigny, Sarry, Prizy, Saint Germain en Brionnais, Saint Julien de Civry et Amanzé) de rejoindre le syndicat va faire évoluer de manière importante le projet. Des recherches d'eau sont alors entreprises dans la nappe alluviale de la Loire entre Baugy et Vindecy.

En 1959, la décision est prise d'alimenter les communes adhérentes à partir de la Loire par une conduite de refoulement qui ira jusqu'à Saint Didier en Brionnais en passant par Marcigny et Sarry.

En 1960, sont desservies en eau potable les communes de Sarry, Saint Didier en Brionnais, Varenne l'Arconce, Oyé et Vareilles.

Une partie de la conduite de refoulement est posée à Varenne l'Arconce et Oyé. C'est une conduite en acier de 315 mm. Les travaux ne sont entrepris qu'avec l'accord des propriétaires concernés. Les stations de Varenne l'Arconce et Oyé sont construites et des canalisations sont posées, notamment le raccordement de la conduite de Saint Didier à Varenne l'Arconce, la poursuite de la conduite de refoulement en direction de Vareilles et la fin de la desserte du bourg d'Oyé. L'eau est alors pompée à Marcigny. Le système d'exploitation par affermage est choisi dès l'origine du syndicat, système intermédiaire entre la régie directe et la concession.

En 1960, le bureau du syndicat est composé de :

- Président : M. Mathieu (Vareilles)
- Vice-Présidents : M. Gauthier (Varenne l'Arconce), M. Morignat (Oyé)
- Assesseurs : M Mommessin (Sarry), M Mazille (Saint Didier en Brionnais), M. Michelet (Baudemont), M Vaizand (Saint Germain en Brionnais), M Janillon (Saint Julien de Civry).

Les travaux d'adduction d'eau étant réalisés dans l'intérêt de la population, il est décidé de ne pas payer d'indemnités de passage. En cas de désaccord, il est proposé l'achat du terrain situé sur le passage de la canalisation, soit à titre amiable, soit par voie d'expropriation.

En 1961, Marcigny et Varenne sous Dun adhèrent au syndicat.

Un accord de fourniture d'eau à la ville de Charolles est conclu pour un volume maximum de 500 m³/jour.

La nappe alluviale de la Loire à Vindecy est reconnue comme étant la plus capable de fournir les 7 à 8000 m³/jour nécessaires au développement du syndicat.

La première pose des compteurs chez les particuliers a lieu en mars 1962 à Sarry, Saint Didier en Brionnais, Oyé et Varenne l'Arconce.

Colombier en Brionnais, Saint Yan, Changy pour la totalité de leurs territoires, Baugy et Saint Christophe en Brionnais, pour une partie seulement, adhèrent au syndicat.

La SAUR (Société d'Aménagement Urbain et Rural) est choisie comme exploitant.

Le syndicat achète les terrains suivants :

- Marcigny « En Chenoux » pour les puits de captage
- Baugy « En Chenoux » pour la station de pompage
- Semur en Brionnais « La Cray » pour le réservoir
- Varenne l'Arconce « Grandchamp » pour la station - relais
- Oyé « Vesangros » pour le réservoir général et « Fromentaux » pour la station – relais.

Au début de l'année 1963, on compte 297 abonnés desservis par le syndicat et 65 branchements de prés.

Adhésion des communes d'Ouroux sous le Bois Sainte Marie, Dyo, Vaudbarrier, Marcilly la Gueurce et Anzy le Duc.

Pour tenir compte des nouvelles adhésions, le bureau du syndicat est élargi à M. Duraffour, maire d'Anzy le Duc, M. Royer, Maire de Colombier en Brionnais, M. Perrier, Maire de Saint - Yan et M. Raquin, Maire de Saint Christophe en Brionnais.

A partir de 1963 vont alors s'engager de très importants travaux de desserte et de raccordement, tout d'abord sur Saint-Yan, Anzy le Duc, Changy, La Clayette, Baudemont, Charolles, Saint Germain en Brionnais, Saint Symphorien des Bois, Saint Julien de Civry, Saint Christophe en Brionnais puis Amanzé et Prizy. En 1965, le Syndicat compte 23 communes adhérentes et environ 892 abonnés dont 133 branchements de pré.

Adhésion des communes de Versaugues, Montceaux l'Etoile, Poisson, Lugny les Charolles, Briant et une partie de Marcigny.

En 1966, le cap des 1.000 abonnés est franchi.

Adhésion des communes de Nochize, Bois Saint Marie et Saint Germain des Rives.

Le financement des travaux se fait avec une subvention de l'Etat d'environ 40 %, le reste étant emprunté pour une grande part.

En 1967, des recherches d'eau sont réalisées en nappe alluviale de la Loire à Vindecy et Saint Yan. Trente sondages sont effectués permettant de déterminer les zones les plus favorables à l'implantation des puits de captage.

Adhésion de Gibles et Varennes Reuillon.

En 1968, le syndicat compte 34 communes et fournit, de plus, de l'eau à La Clayette, Charolles et Matour.

C'est à cette époque qu'il est décidé de construire des puits de captage et des installations de pompage à Vindecy et Varenne Reuillon en collaboration avec les syndicats de Bourbince - Oudrache et de l'Arconce, syndicats confrontés aux mêmes problèmes de ressources que le Syndicat du Brionnais. Le montant total des travaux est alors estimé à 13 millions de francs, subventionné par l'Etat et le Conseil Général.

En 1970, adhésion de Dompierre les Ormes et Mussy sous Dun. Les travaux sont terminés à Saint Germain des Rives, Colombier en Brionnais, Saint Symphorien des Bois, Saint Julien de Civry, Sarry, Curbigny et Saint Didier en Brionnais et en cours à Saint Yan, Varennes sous Dun, Gibles, Saint Christophe en Brionnais, Dyo et Baugy.

Dès cette époque, le syndicat des eaux du Brionnais est le plus important de Saône-et-Loire.

En 1971, il est décidé que la canalisation de refoulement à poser de Vindecy à Poisson le sera en acier, et non en fonte, pour cause de coût et de délai de réalisation.

Plus de 3.500 abonnés sur le syndicat même si certaines communes en ont encore peu, Poisson seulement 8, Versaugues 7, d'autres pas du tout comme Montceaux l'Etoile.

Le 17 mai 1971, est élu un nouveau bureau. M. Philibert Mathieu est reconduit à la présidence du syndicat. M. Jean Augagneur, Maire d'Oyé et Claudien Gauthier, Maire de Varenne l'Arconce sont élus vice-présidents et M. François Vaizand, secrétaire.

Adhésions de Chatenay, Saint Racho et Trivy.

En 1972, création du syndicat d'adduction d'eau du Charolais qui fixe le pourcentage d'intérêt à 51 % pour le Syndicat du Brionnais, 34 % pour le Syndicat de l'Arconce et 15 % pour le Syndicat Bourbince – Oudrache. C'est le Syndicat du Charolais qui est chargé de la réalisation des travaux à Vindecy et Varenne – Reuillon.

Adhésion d'Anglure sous Dun.

Le cap des 5000 abonnés est franchi en 1973.

En 1974, on estime que 65 % de la population du Charolais est alimenté en eau potable.

Le 15 janvier 1976, M. Philippe Velut est nommé secrétaire du syndicat.

La sécheresse de l'été 1976 met à mal les ressources et le réseau.

La station de traitement de Baugy est mise en service.

Vindecy et l'Hopital le Mercier adhèrent au syndicat qui regroupe dès lors 42 communes.

En 1977 sont programmés 3 100 000 francs de travaux, financés à 50 % par l'Etat et le département.

A la suite des élections municipales de 1977, M. Mathieu est réélu président du SIE Brionnais et MM Jean Augagneur, maire d'Oyé, et Pierre Brivet, Maire de Vindecy, sont élus vice-présidents.

En 1978, le cap de 7000 abonnés est franchi.

En 1981, un nouveau contrat d'affermage d'une durée de 12 ans est signé avec la SAUR.

En 1983, la fin de la desserte en eau des maisons d'habitation est proche, et un programme de branchements de pré est lancé.

A la même époque, des travaux de défense des berges de la Loire sont effectués par le Syndicat du Charolais.

En 1987, les puits de Chambilly sont construits.

A partir de 1989, la politique du syndicat va être de renforcer le réseau existant au vu de l'évolution des consommations et d'améliorer la sécurité de la distribution et la qualité de l'eau.

Un important programme de création de branchements de prés est lancé. Environ 150 branchements seront réalisés.

En 1990, création, à l'initiative du Conseil Général de Saône-et-Loire, du fonds de renouvellement des conduites financé par une taxe sur les m3 consommés et par une participation financière du département.

En 1992, décès de M. Philibert Mathieu, président depuis l'origine du syndicat des eaux du Brionnais. M. Pierre Brivet est élu à la présidence, MM Jean Augagneur et Dominique Vaizant, vice-présidents.

La nouvelle station de pompage et de traitement de Baugy est construite.

En 1993, le syndicat adhère au syndicat mixte départemental pour la gestion du fonds de renouvellement des réseaux de distribution d'eau, devenu depuis le SYDRO.

En 1995 commencent les travaux d'interconnexion Loire – Saône. Ils seront terminés en 1999.

En 1997, Violette Emorine remplace Philippe Velut au secrétariat du Syndicat.

Les crues de novembre 2002 et décembre 2003 emportent la conduite passant sous la Loire entre les puits de Chambilly et la station de Baugy. Après beaucoup de difficultés techniques dues, entre autres, à la nature du terrain, un forage sous la Loire est réalisé et la station de Baugy à nouveau alimentée par les puits de Chambilly.

En 2005, M. Pierre Brivet laisse la présidence du Syndicat. Il est remplacé par M. Vincent de La Celle, les vice-présidents étant MM Dominique Vaizand, Pierre Mathieu et Marcel Desvignes.

LE SYNDICAT AUJOURD'HUI

Le syndicat regroupe 42 communes, chacune représentée par deux délégués. Il dessert aussi partiellement, les communes de La Clayette, Saint Igny de Roche, Saint Igny de Vers et Trambly et vend de l'eau aux communes de Charolles, Chauffailles, Matour, Montmelard et Paray le Monial pour des volumes très divers (91 000 m³ à Matour et 2 200 m³ à Paray le Monial).

La population concernée par le service est de plus de 16 000 habitants et le nombre d'abonnements est de plus de 10 000.

Les ouvrages de prélèvement en nappe alluviale de la Loire sont situés à Baugy (3 puits), Chambilly (3 puits) et Marcigny (2 puits). Les sources de Montmelard et Dompierre les Ormes sont abandonnées.

Le Syndicat d'adduction d'eau du Charollais exploite huit puits à Vindecy et trois puits à Varenne Saint Germain.

La longueur du réseau de distribution est de 964 km dont 33 km appartiennent au Syndicat du Charollais. Ces conduites sont de natures diverses : PVC 606,80 km, amiante ciment 240 km, acier 61 km, fonte 54,6 km. Huit stations de reprise, treize surpresseurs et onze réservoirs complètent le réseau.

Le volume d'eau consommée est d'environ 1 200 000 m³, soit en moyenne 203 litres par habitant et par jour.

Afin de garder un réseau en bon état de fonctionnement et qui assure la distribution d'une eau de qualité, de très importants travaux subventionnés par le SYDRO ou le Conseil Général sont réalisés chaque année. En 2006, il est prévu de renouveler 9 km 265 de conduites pour un montant de 833 000 € HT. En 2007, ce seront 9 km 910 de conduites renouvelées pour 900 000 € HT de travaux.

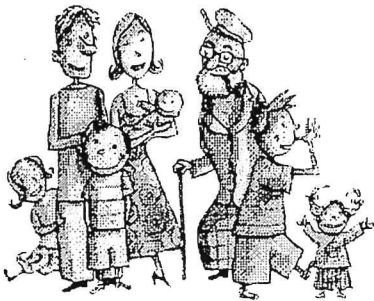
Et afin d'accompagner le développement des communes, en extension et renforcement du réseau, ce seront en 2006 3 km 850 m de conduites pour 441 400 € HT de travaux. En 2007, 3 km 500 de conduites pour une somme de 435 000 € HT avec l'aide financière du Conseil Général.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Brionnais a la responsabilité de la distribution de l'eau sur un grand territoire à l'habitat dispersé et au relief accidenté. Il est étroitement lié au Syndicat d'adduction d'eau du Charollais, au Syndicat des Eaux de l'Arconce et à celui de Bourbince – Oudrache.

Afin de pouvoir optimiser à la fois la production et la distribution sur l'entier territoire du syndicat du Charollais, une étude de schéma directeur est en cours d'élaboration pour ces quatre syndicats. Elle devrait permettre d'avoir une vision claire et prospective des nombreux investissements à faire dans les prochaines années.

Parce que l'A.D.M.R. ne s'adresse pas uniquement aux Seniors, une aide peut également être apportée aux familles et personnes handicapées.

Le Service Aide aux Familles, c'est :



Une aide pour les familles avec enfants en bas âge:

Où les intervenantes peuvent apporter un soutien ponctuel et favoriser l'équilibre du groupe familial quelles que soient les difficultés occasionnées par une situation fragilisante (maladie, décès, maternité, surcharge, déménagement...). Les intervenantes aident à accomplir les tâches habituelles d'une famille. Leurs compétences et leur savoir-faire leur permettent d'intervenir dans les activités d'éveil de la petite enfance .

Une prise en charge est accordée et financée en partie par divers organismes: CAF, MSA, ASEF et autres mutuelles. Une participation financière est laissée à la charge des familles, celle-ci est calculée en fonction des revenus (ex: pour une prise en charge CAF, la participation laissée aux familles varie de 0.38 € à 10.50 €).

Un soutien pour des personnes de moins de 60 ans nécessitant la présence d'une tierce personne:

Des prises en charge peuvent être accordées à des personnes atteintes de cancer ou de sclérose en plaques ainsi que pour des difficultés plus ponctuelles. L'A.D.M.R. peut également intervenir auprès des personnes handicapées .



La garde d'enfants à domicile

Une réponse à l'articulation Vie Professionnelle et Vie Familiale : La mise en place de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) au 1^{er} janvier 2004 vous donne la possibilité de bénéficier d'une garde d'enfant à domicile que notre association peut assurer .

Pour tout renseignement , n'hésitez pas à nous contacter :

Mme Liliane MAMESSIER – Le Bourg – tél : 03 85 25 04 20

ou

Local ADMR

Bâtiment administratif du Champ de Foire
71800 ST CHRISTOPHE EN BRIONNAIS

Tél./Fax/Répondeur : 03 85 25 99 03

Permanence : mardi de 10 H à 12 H

SERVICE DE PORTAGE DE REPAS

La Direction Départementale des Services Vétérinaires demandant que les produits chauds et les produits froids soient transportés dans des équipements distincts et le véhicule du service « portage de repas » devant être remplacé, l'Association ADMR a décidé l'acquisition d'un véhicule neuf équipé d'une cellule frigorifique intégrée.

De ce fait le service de portage de repas s'effectue en liaison froide depuis le 1^{er} octobre 2006 et, en concertation avec les maires du canton, il a été étendu sur toutes les communes du canton de Semur en Brionnais.

Financement du véhicule



Le véhicule d'une valeur de 20 000 € TTC représentant une charge importante pour l'Association, la Communauté de Communes du Canton de Semur en Brionnais a accordé une subvention de 1000 €, le Conseil Général 2500 €, le Fonds de Modernisation de l'Aide à Domicile 8000 €, le reste étant financé par les fonds propres de l'Association locale ADMR.

Ce service consiste à assurer la livraison de repas froids au domicile du demandeur. Il s'adresse à toute personne résidant sur le canton, sans condition d'âge.

La livraison des repas est assurée par une salariée de l'Association ADMR mandatée à cet effet quatre fois par semaine les lundi, mardi, jeudi et vendredi, **sauf jours fériés**.

→ Sachant que six menus différents sont proposés, il est possible de demander la livraison du repas du mercredi avec celui du mardi, et du repas du samedi avec celui du vendredi.

Les menus sont variés, équilibrés, préparés par Monsieur MILLET traiteur à Charlieu, et livrés dans des barquettes micro-ondables à usage unique.

Ils sont remis une semaine à l'avance aux bénéficiaires qui peuvent donc programmer leurs jours de livraison en fonction du menu proposé.

Il n'y a qu'un seul menu par jour qui comprend une entrée - un plat protéiné - un légume - un produit laitier - un dessert - du pain - un potage de légumes.

→ Le menu doit être commandé la veille pour le lendemain à la porteuse de repas Mme Carole DESORMIERE, tél : 03 85 25 19 69 ou 06 73 70 13 60.

La livraison des repas peut être régulière ou occasionnelle.

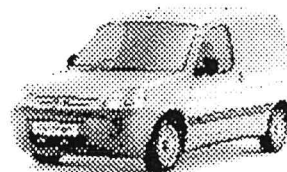
→ Le règlement s'effectue au moyen de tickets vendus par les responsables de chaque commune et payables d'avance par chèque libellé à l'ordre de « A.D.M.R. ».

Prix du repas : 7,80 €

Pour de plus amples renseignements s'adresser à la permanence ouverte au local ADMR, bâtiment du champ de foire, à St Christophe en Brionnais :
chaque mardi de 10 h à 12 h
Tél / Fax / Répondeur : 03 85 25 99 03

Vente de tickets auprès de
Mme Monique BUTEAUD
Crots de Perche
VARENNE L'ARCONCE

Tél : 03 85 25 84 58



CLUB !! LA RENCONTRE!!

Comme tous les ans nous vous présentons les activités de notre Club qui est en nombre restreint.

Nous regrettons vivement le départ de notre amie Lucie, elle nous manque beaucoup

Nous préparons le concours de manille le samedi 3 Mars, nous espérons vous accueillir en grand nombre

Nous lançons un appel afin que les anciens ou jeunes retraités se joignent à nous pour fêter chaque 3^{ème} jeudi du mois: les anniversaires, jouer aux cartes ou autres jeux.

ETAT CIVIL 2006

NAISSANCE :

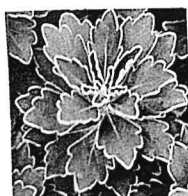
COPIER Mathias né le 05/08/2006 à Paray le Monial , de Didier et Carole COPIER , domiciliés « Route de Varennes ».

DUCROUX Louis Maxime né le 05/08/2006 à Paray le Monial, de David et Céline DUCROUX, qui étaient domiciliés « Cours Chandon ».



DECES :

BERGER Paul Christian Francis décédé le 07/10/2006 à Saint Didier en son domicile « Chaugy ».



ETAT CIVIC 1906

NAISSANCES :

CUCHERAT Claire Antonia, née le 9/01/1906, de CUCHERAT Philibert, cantonnier, et de PEGON Annette, domiciliés "La Maison brûlée"

FARIZY Jean Claude, né le 4/08/1906, fils de FARIZY Jean-Denis, tailleur d'habits, et de BERNARD Philiberte, domiciliés à Varenne l'Arconce

GEAI Claudine Germaine, née le 30/08/1906, fille de GEAI Jean-Claude, tailleur d'habits, et de SOEUR Marie, couturière,

FONTAINE Pierre, né le 12/11/1906, fils de FONTAINE Michel, et de MARTIN Eugénie, sans profession , domiciliés à "Montvallet"

RAJAUD René Jean-Claude Marie, né le 6/12/1906, fils de RAJAUD Pierre Julien , et de MEURIER Stéphanie Noémie, domiciliés "Le Bourg"

MARIAGES :

RONDET Jean-Henri, cultivateur, 29 ans, domicilié à Briant et FAYOLLE Jenny, couturière, 20 ans, domiciliée à Saint Didier

=====

DECES :

SARTARIN BENOIT, cultivateur, 68 ans, domicilié à "Montvallet"

DUCROUX Jean Marie, cultivateur, 82 ans, domicilié "Les Echaintres"

FUSIL Louise femme MEHU, cultivatrice, 58 ans, domiciliée "Montvallet"

LAMOTTE Jean-Claude, cultivateur, 69 ans, domicilié "Cherancré"

MEHU Marie Veuve LAMOTTE, cultivatrice, 71 ans, domiciliée "Cherancré"

MYARD Antoine, cultivateur, 71 ans, domicilié "Terre au geai"

CHICOT Etienne, sans profession, 55 ans, domicilié "Au Bourg"

PERMANENCES :

MAIRIE : Tél : 03.85.25.05.95

E-mail : mairiedesaintdidierenbrionnais@wanadoo.fr

Permanences secrétariat : Mardi et Samedi de 9H à 12H

Permanence Conseiller Général : mercredi entre 9 H et 11 H

Communauté de communes du canton de Semur en Brionnais :

Rue des Ebaulais - 71800 - SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS

Tél : 03 85 25 86 47 - Fax : 03 85 25 87 59

Lundi : 8 h à 12 h - Mardi : 8 h à 13 h/14h à 18 h - Mercredi : 8 h à 14 h -

Vendredi : 8 h à 12 h - 13 h à 18 h

Mutualité Sociale Agricole :

13, Avenue Joanny Furtin - 71120 - CHAROLLES - Téléphone : 03 85 88 06 20

Du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 30 ET DE 13 H 15 à 17 H

Caisse Retraite CRAM :

Mairie de Marcigny les 2ème et 4ème uniquement sur rendez vous Tél : 0 825 393 783

Caisses Retraites Complémentaires :

CICAS - ARRCO - AGIRC - IRCANTEC

Mairie de La Clayette - 1er et 3ème lundi de chaque mois uniquement sur rendez-vous

Tél : 0 820 200 015

CAF : 1er vendredi de 13 H 30 à 16 H 30 (salle n° 3 mairie de Marcigny)

Mission locale : 1er et 3ème vendredi de 9H 30 à 12 H (salle n° 3 mairie de Marcigny)

Assistante sociale : Mme Yvette CORNELOUP

Les usagers désirant un rendez vous sont invités à s'adresser au secrétariat, 8, rue de Précy à Marcigny; Tél 03.85.25.40.25

Permanences : (sans rendez-vous)

Salle bibliothèque de Semur en Brionnais le 2ème mardi de chaque mois de 10 H à 12 H

Mairie de St Christophe en Brionnais le 1er jeudi de chaque mois de 15 H à 17 H

H & D Bourgogne Sud (anciennement C.D.H.A.R.) :

Mairie de Marcigny le 3ème lundi de chaque mois de 10 H à 12 H .

M. Marcel DUTHION

Tél : 03.85.21.01.60 - E-mail : hd.bourgogne.sud@wanadoo.fr - N° vert : 0 800 880 531

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt :

Bâtiment administratif du champ de foire de St Christophe en Brionnais

Tous les mercredis de 13 H à 16 H. Tél : 03.85.25.99.00

Chambre d'Agriculture :

Bâtiment administratif du Champ de Foire de St Christophe en Brionnais

les 3ème mercredis du mois de 13 H 30 à 17 H

Cercle Généalogique :

Mairie de St Christophe le 1er samedi du mois de 14 H 30 à 18 H

LES SERVICES

PAROISSE : Père Serge GROBOT - Tél : 03.85.25.03.27 de préférence le samedi matin de 8 H 30 à 9 H 30

SERVICE DES EAUX : SAUR à Hautefond - Tél : .03.85.88.76.76

E.D.F. : Tél : 0 801 71 18 71 ou regarder le n° inscrit sur la facture

POMPIERS : Tél : 18 ou Centre de Secours Marcigny - Tél : 03 85 25 49 15

GENDARMERIE : Tél 17 ou Brigade de Semur en Brionnais : 03 85 25 07 14 -
Brigade de Marcigny : 03 85 25 04 06

SAMU : Tél 15

AIDE MENAGERE ET AIDE FAMILIALE : Voir article dans ce bulletin

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES : tous les mercredis

RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS : Se faire inscrire en mairie
Les dates seront communiquées ultérieurement

CONTAINERS POUR TRI SELECTIF : Route de Cherancre

MINI DECHETTERIES : voir calendrier dans ce bulletin

ADRESSES UTILES

Sous Préfecture - Rue de la Madeleine - 71120 - CHAROLLES
Tél : 03 85 88 02 50

Centre des Impôts - Avenue Bayard - 71120 - CHAROLLES
Tél : 03 85 88 29 00

Direction Départementale de l'Équipement - 3, allée des Chapelains
71604 - PARAY LE MONIAL - Tél : 03 85 81 92 50

Direction des Routes et Infrastructures - 5, route de Lugny
71120 - CHAROLLES - Tél : 03 85 24 14 26

Préfecture - 196, rue de Strasbourg - 71021 - MACON Cédex 9
Tél : 03 85 21 81 00 - Télécopie : 03 85 39 17 16

Conseil Général - rue de Lingendes - 71026 MACON Cédex 9
Tél : 03 85 39 66 00 - Télécopie : 03 85 39 03 49

Allô, service public (Ministère de la Fonction Publique) La première réponse à vos questions administratives - Téléphone 3939 du lundi au vendredi de 8 H à 19 H et le samedi de 9 H à 14 H -
www.service-public.fr